

tion de l'État dans les soins et la rééducation des handicapés physiques et mentaux semble avoir été jusqu'ici nettement insuffisante.

Pour faciliter les débats nous distinguerions dans les programmes d'assistance deux grandes catégories: les programmes «personnels» (pour individus et familles), et les programmes «régionaux» (encouragements sur le plan industriel, habitations à loyers modérés, etc.):

On a remarqué que les plans actuels d'assistance personnelle semblent tous détourner les récipiendaires d'essayer d'obtenir des revenus personnels, à moins que ces revenus ne soient nettement supérieurs au niveau de l'assistance.

C'est pourquoi ils risquent de «s'enfermer» dans une situation où leur «capacité de salaire» descendra bien au-dessous de ce qu'ils peuvent obtenir en assistance.

L'Association suggère que cette assistance devrait au contraire favoriser l'initiative personnelle avec des «incitations au gain» qui récompenseraient et subventionneraient des revenus personnels avec un barème dégressif pour cesser à un minimum acceptable de revenus. Les termes «impôts sur le revenu négatifs» ou «salaire annuel garanti» pour désigner cette aide semblent aussi impropres que le seraient les termes «impôts négatifs sur les sociétés» ou «bénéfice annuel garanti» pour l'assistance à l'industrie; cependant, il semble opportun qu'un tel programme soit administré dans le cadre de l'Acte de l'Impôt sur le revenu, de façon à diminuer les frais de gestion.

Un programme pourrait être mis sur pied pour fournir les fonds nécessaires aux paiements mensuels de l'assistance individuelle basée sur une formule similaire à celle qu'utilisent les travailleurs indépendants, qui versent les travailleurs en paiements échelonnés (les revenus déclarés l'année précédente étant pris comme base). De tels fonds pourraient aisément être inclus dans la déclaration d'impôts sur les revenus de l'année en cours.

La gestion efficace d'un tel programme, dans le cadre de l'Acte de l'Impôt sur le revenu, exigerait une coordination assurée par les centres locaux de la Main-d'œuvre, pour obtenir le bénéfice de l'assistance individuelle.

J'aimerais m'écarter quelque peu du texte du mémoire pour intercaler ici une note qui exprime la consternation de nos membres devant le double emploi apparent des programmes d'assistance publique, ce qui tend à masquer l'objet bien précis de chaque programme individuel et qui doit certainement brouiller les idées du bénéficiaire et des donateurs et accroître considérablement les frais d'administration diminuant ainsi la producti-

tivité et l'efficacité générale de l'ensemble des programmes.

La proposition relative au régime d'assurance-chômage au sujet de laquelle, en principe, nous ne différons pas nécessairement d'opinion, mais qui semble devenir un autre fardeau fiscal dont l'objet serait d'aider à défrayer le coût des régimes d'assistance sociale et que l'on pourrait certainement incorporer d'une façon plus efficace dans le programme général, comme nous venons à peine de le signaler, constitue un exemple de ce que notre Conseil canadien des ingénieurs professionnels a fait remarquer au gouvernement fédéral.

Les programmes régionaux d'assistance, basés sur des objectifs précis, planifiés, tendent à être mieux coordonnés. Cependant, à moins qu'ils ne soient assortis de programmes appropriés de formation professionnelle, le seul résultat pour certaines industries est un afflux de personnel au salaire plus élevé, et dont la plus grande partie avait déjà du travail. Cela entraîne une élévation de la moyenne des revenus sur le plan statistique, sans améliorer la situation de l'homme «enfermé» dans sa pauvreté personnelle, et entraînant même une augmentation du coût de la vie, qui diminue d'autant sa position sociale.

Pour éviter de telles situations il faut tenir un état de la main-d'œuvre disponible et de sa capacité d'instruction, ce qui assurera au départ une utilisation maximum de cette main-d'œuvre, combinée avec une formation donnée «sur le tas». Ceci permettra de procurer aux générations qui suivront de plus grandes possibilités d'instruction et de formation. Ces considérations doivent primer toutes les autres dans la sélection des industries appelées à bénéficier d'allégements d'impôts.

Nous considérons qu'on ne pourra jamais assez mettre l'accent sur les programmes de formation professionnelle comme moyen le plus efficace de soulager la pauvreté. Les ingénieurs de la zone atlantique savent comme il est pénible de manquer de personnel qualifié dans les périodes mêmes où le chômage dépasse 10 p. 100. On ne saurait mieux utiliser les fonds d'assistance qu'en créant des programmes de formation professionnelle destinés aux chômeurs qui, mieux qualifiés, pourront occuper des emplois créés par le développement de l'industrie.

Il ne faudrait pas perdre de vue, dans la course aux industries les plus en vue, l'encouragement à donner aux entreprises individuelles. Des particuliers entrepreneurs, avec un minimum de stimulant et d'assistance professionnelle, peuvent souvent monter des industries locales qui n'attirent pas les grandes sociétés, mais profitent presque immédiatement à la localité. Des activités de cette